



Regards

sur

Ussel

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous

A lire :

- DOSSIER : Action sociale
- Les aménagements du PDU
- La viabilité hivernale

Naissances

- Léa, d'Olivier BOURGEOIS et Elodie JOB
- Nino, de Yoan CRONNIER et Magalie FRANÇOIS
- Sara, de Marouane BACCOUCHE et de Nadia CHATTI
- Tom, de Vivien RIGALT et Stéphanie BASSET
- Tiya, d'Olivier LUNARD et Nathalie LY
- Jeanne, d'Henri CHARBONNEAU et Aurélie CRESP
- Kylian, de David ROUAULT et Amandine PERETTI
- Faustine, de Ludovic LAFON et de Christelle ROUYERE
- Yanis, de Fabien CHIRIEIX et d'Aurélié PHILIPPE
- Evan, de Frédéric VEAU et de Jennifer ALLIX
- Jade, de Thomas BENOIT et de Teresa DE OLIVEIRA LOPES
- Eugénie, de Jean-Marie BOURG et d'Emilie TEILLET
- Raphaël, de Romain GODEC et de Sabrina CHAPALAIN
- Zoé, de Nicolas VIALLE et de Sophie VARRIERAS
- Jules, de Didier SAUVIAT et de Carine ALLEAUME

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

- Christian FAKACS, 59 ans
- Josette SCHALLER épouse LECLERC, 71 ans
- Hélène LOUBIÈRE veuve BOULADE, 90 ans,
- Marthe AUDY veuve CORBAT, 96 ans
- Marguerite JEANNE DIT FOUQUE veuve LAVOINE, 91 ans

- Marinette BARBAT veuve LACOSTE, 76 ans
- Gabriel LASSUDRIE, 89 ans
- Germaine MALSOUTE épouse NOUAILLE, 76 ans
- Madeleine ROBLIN veuve FRACES, 89 ans
- Bernard CROISEAUX, 70 ans
- Daniel PEYRAT, 77 ans
- Joël LÉBOUCHER, 56 ans
- Yvette PINON épouse GOUDOUNEIX, 60 ans
- Danielle ARBOD, 68 ans
- Mahmut ERGEN, 62 ans
- Jean EYBOULET, 88 ans
- Marguerite CHASSERGUE veuve MARLEIX, 90 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Mariage

- Hasan SIMSEK et Sevilay OZDAS

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Baptême civil

- Calie, de Fabrice BRUYÈRES et d'Aurélié TERHEIDE

ETAT-CIVIL	P 2
EN IMAGES	P 4 - 5
ECHOS MAIRIE	P 6 - 7
LE DOSSIER	P 8 - 10
CADRE DE VIE	P 11-12
PROXIMITE	P 13
EXPRESSION	P 14
AMENAGEMENT	P 15-17
AGENDA	P 18
PATRIMOINE	P 19

"Regards sur Ussel" est disponible en téléchargement sur le site de la ville : www.ussel19.fr et sur www.calameo.fr

Si vous désirez le recevoir par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande à l'adresse mail : communication2@ussel19.fr

REGARDS sur Ussel Journal municipal de la ville d'Ussel

26, avenue Marmontel - BP 63
19208 Ussel Cedex

Directeur de la publication : Martine Leclerc

Tirage : 5 200 exemplaires

Parution : Bimestriel

Création maquette : Cécile Chenot

Conception et réalisation : Cécile Chenot

Rédaction : C. Chenot, services DSU et CCAS, Pierre-Arnaud Drouvin.

Impression : Maugein Imprimeurs

Adhérent 

ISSN : 1622-9851 - Dépôt Légal 977

Imprimé sur papier 100 % recyclé



Je souhaite ici rendre hommage à Daniel PEYRAT qui nous a quittés le 2 novembre dernier. Figure incontournable d'Ussel, il était un homme de convictions toujours prêt au débat, inlassablement tourné vers autrui. Engagé depuis de très nombreuses années dans le milieu associatif, syndical et politique, il a été présent dans bien des combats. Son seul but : toujours plus de justice, d'égalité, de fraternité, l'Homme demeurant toujours au centre de ses préoccupations. Nos mémoires garderont de lui l'image d'un homme de terrain prêt à chaque instant à mener combat pour défendre ce qu'il croyait juste.

Je veux revenir sur le baptême de notre centre culturel municipal. Le nom de Jean Ferrat est une volonté fortement affirmée par la municipalité. Il s'agit là, tout d'abord, de différencier l'Association « centre socio-culturel », plus dynamique que jamais avec de nouvelles activités – 15 au total à ce jour – et le

lieu : ancienne MJC. Le choix du nom de Jean Ferrat s'est fait parce qu'il représente à nos yeux, un auteur compositeur, interprète engagé au service de la nécessaire diversité culturelle mais également dans la citoyenneté. Il fut adjoint au Maire chargé de la Culture pendant deux mandats dans sa commune d'Antraigues-sur-Volane en Ardèche. Son image est celle d'un homme libre, ouvert aux autres, humaniste. C'est en fait cet esprit d'ouverture et de liberté que nous avons souhaité redonner, par ce baptême, à notre centre culturel municipal. Je le qualifierais d'acte symbolique fort.

Dans un tout autre domaine, après une expérimentation de quelques mois, une réunion a eu lieu début novembre sur la circulation du centre-ville. Chacun a pu s'exprimer et nous faire part de son ressenti. Certains nous ont dit leur approbation, d'autres ont émis des réserves. Sept places de parking derrière l'église ont été restituées. Vous trouverez au centre de votre bulletin le nouveau plan de circulation du centre-ancien. Je souhaite que chacun désormais puisse se l'approprier. Respect et civisme permettront à tous – piétons, utilisateurs, commerçants, livreurs, Ussellois ou touristes – de profiter et d'apprécier ainsi le patrimoine du vieil Ussel, partie intégrante de notre histoire.

La fin de l'année approche et sa période de fêtes est à nos portes. Que petits et grands puissent, pendant un temps, profiter de ces moments magiques en famille ou entre amis. Je vous adresse à tous mes vœux chaleureux et d'optimisme pour 2012.

Martine LECLERC, Maire d'Ussel



Cinq lauréats pour le prix des maisons fleuries. Ils ont chacun reçu un bon d'achat à valoir chez un commerçant de la ville. Monique Rougerie, adjointe à l'environnement, a félicité les participants pour leur implication dans l'embellissement de la ville.



Les tableaux de monsieur Chambinaud présentés à l'occasion de la Semaine Bleue. Cette manifestation nationale trouve un écho local grâce au CCAS qui organise plusieurs animations à destination des personnes âgées, à la participation de l'Instance de coordination de l'autonomie et de l'EHPAD.



Félicitations à Hugo Pégourier et Mathieu Neyrat qui ont été sacrés champions de France de pêche à la carpe en septembre ! Les deux pêcheurs appartiennent au club carpe Nature Haute Corrèze.



A l'occasion de la Semaine du Goût, un éleveur de veaux sous la mère est venu présenter son métier aux enfants de l'école Jean Jaurès. Une rencontre possible grâce à la participation de la Cuisine Centrale à cette opération nationale tendant vers l'éducation papillaire des petits.



Le spectacle de l'école Polytechnique, qui connaît un succès grandissant, s'est tenu à la salle polyvalente, offrant ainsi un concert à 600 voix.



La réunion publique de bilan de mi-mandat s'est tenue au Carnot en octobre. Une centaine de participants ont suivi la présentation par chaque élu dans leur domaine de compétence, des réalisations depuis 2008. S'en est suivi un échange de questions/réponses.



L'association Développement Social Ussel, a organisé en collaboration avec le service DSU de la ville d'Ussel, une réunion d'information et de débat sur le thème du don d'organes animée par des représentants de l'Association France ADOT 19. Un public nombreux et attentif a pris conscience de la nécessité du don d'organes sachant que 15 000 malades sont en attente de greffe en France.



L'inauguration de l'exposition fac Lim au musée, qui proposait les œuvres d'artistes contemporains.



Madame le Maire, comme la majorité des Ussellois, a participé à la traditionnelle fête de l'élevage. Un grand moment de valorisation de nos éleveurs et agriculteurs.



Ussel conserve cette année son label "Ville trois fleurs" attribué notamment pour l'embellissement de la ville et sa démarche environnementale.

La taxe d'habitation et la taxe foncière relèvent de l'Etat, des collectivités territoriales et de la commune.
Quelle part revient à chacun ?

Mieux comprendre la fiscalité locale

⇒ La taxe d'habitation

A qui revient-elle ?

En ce qui concerne Ussel, la taxe d'habitation est perçue, depuis 2011*, par la Communauté de communes Ussel-Meymac Haute-Corrèze et la commune d'Ussel.

Comment est-elle calculée ?

La "valeur locative brute" est définie par l'Etat. Elle est ensuite multipliée par les taux d'imposition fixés par les collectivités.

On remarque que le taux voté par la commune (8.77%) n'a pas évolué entre 2010 et 2011.

En conclusion, si le montant total de la taxe d'habitation 2011 est supérieur au montant 2010, cela provient d'une augmentation des valeurs locatives brutes qui sont fixées par l'Etat.

Précisions :

L'Etat profite de l'envoi des taxes d'habitation à l'ensemble des foyers français pour y appliquer la contribution à l'audiovisuel, d'un montant de 123 € en 2011, elle est versée en totalité à l'Etat.

La "valeur locative brute" est définie par l'Etat

Les "taux d'imposition" sont votés par les élus des collectivités. Communauté de communes d'une part, et commune de l'autre.

Éléments de calcul	Communes	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute	5583		5583		
Valeur locative moyenne	3205		3205		
• Général à la base	%		%		
• Personne(s) à charge					
- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10%		10%		
- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	25%		25%		
• Spécial à la base	%		%		
• Spécial handicapé	%		%		
Base nette d'imposition	5583		5583		
Taux d'imposition 2011	8,77%		6,89%		
Cotisations 2011	490		385		
Taux d'imposition 2010	8,77%		6,89%		
Rappel cotisations 2010					
Variation en valeur	%		%		
Variation en pourcentage	%		%		
Abatements de référence 2003/2011	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	
• Général à la base					
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)					
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)					
• Spécial à la base					
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2010 ET 2011					
	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	En valeur	En pourcentage	
(a) Cotisations	878	895	+17	+1,94%	
(b) Allègements					
(c) = (a) - (b) Somme à payer	878	895	+17	+1,94%	
LOCALS TAXES : NOMBRE 01 RÉGIME P					
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée
13,49%		MAISON		H	5583
Cotisation référence 2009					
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2011					
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision					

⇒ La taxe foncière

A qui revient-elle ?

Dans le cas de la ville d'Ussel, la taxe foncière est perçue, depuis 2011, par le Département, la commune d'Ussel, la Communauté de communes qui reverse une participation au SIRTOM.

Comment est-elle calculée ?

Comme la taxe d'habitation, une base est définie par l'Etat et multipliée par les taux votés par les collectivités.

On remarque que le taux voté par la commune (19.74%) n'a pas évolué entre 2010 et 2011.

La "Base" est définie par l'Etat

Les taux votés par les collectivités

		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations		
Propriétés bâties	Taux 2010	19,74%	%	%	19,09%	%	8,72%			
	Taux 2011	19,74%	%	%	19,09%	%	8,36%			
	Adresse									
	Base	2792			2792		2792			
	Cotisation	551			533		233	1317		
Propriétés non bâties	Adresse									
	Base									
	Cotisations 2010	540			533		239			
	Cotisations 2011	551					233			
	Variation en %	+2,04%	%	%	%	%	-2,51%			
		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe additionnelle	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture			
Propriétés non bâties	Taux 2010	98,63%	%	%	%	%	30,80%			
	Taux 2011	98,63%	%	4,00%	70,89%	%	30,50%			
	Basés terres non agricoles									
	Basés terres agricoles	6		6			8			
	Cotisations 2010	6					2			
Cotisations 2011	6			0		2				
Variation en %	0%	%	%	%	%	0%				
		Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »							X			
Base « Collectivité »										
À compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale.								Frais de gestion de la fiscalité directe locale	52	
La base communale des terres agricoles exonérée est de								2 €	Dégrèvement « Habitation principale »	

En conclusion, si le montant total de la taxe foncière 2011 est supérieur au montant 2010, cela provient d'une augmentation des bases qui sont fixées par l'Etat.



Le Déneigement à Ussel

Chasse-neige et civisme

Viabilité hivernale - Hiver 2011 - 2012

La viabilité hivernale, ou plan de déneigement, est mise en place depuis le 21 novembre.

Seize agents municipaux , 5 cadres et 3 engins chasse-neige sont mobilisés pour assurer un déneigement 24h sur 24h et 7j/7j.

1

Les circuits en **jaunes** sont dits "prioritaires". Ils sont traités en premier et concernent :

- les accès aux moyens de secours,
- l'accès à l'hôpital,
- le ramassage scolaire,
- l'accès aux zones industrielles et artisanales,
- les axes routiers à fort trafic,
- les lieux accidentogènes,
- les itinéraires reliant les quartiers.

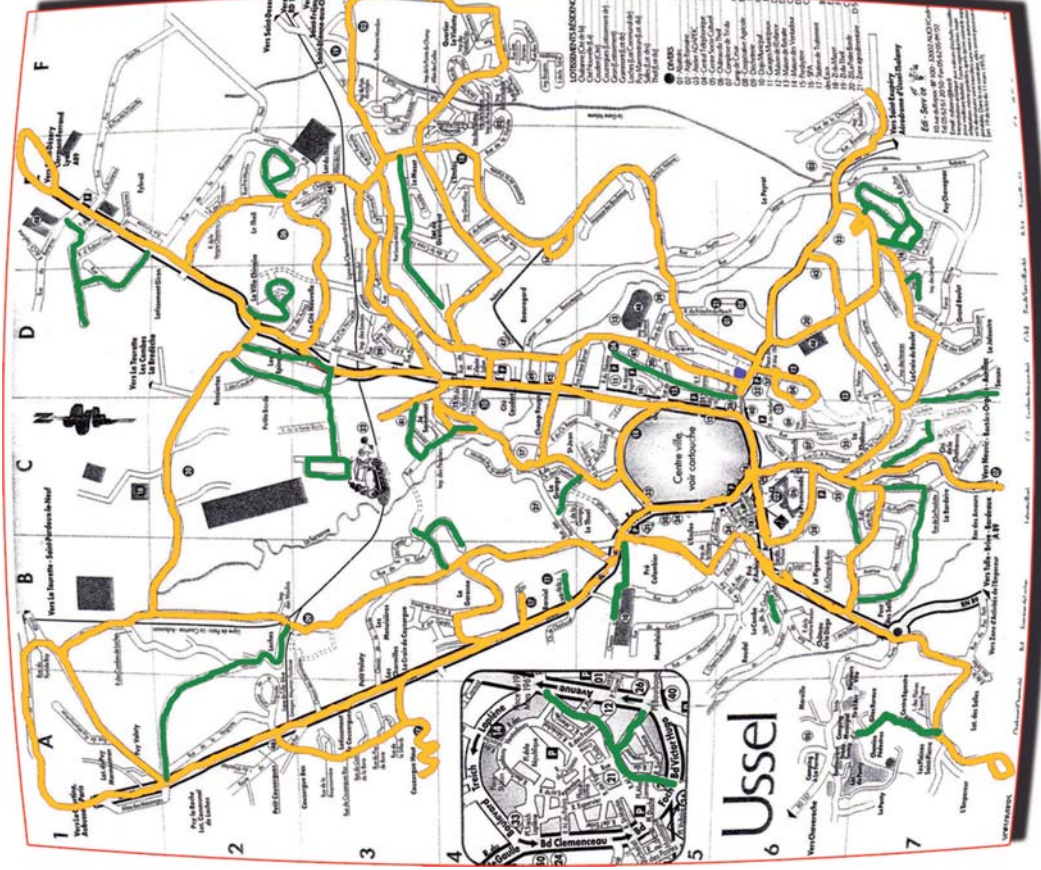
2

Les circuits en **verts** sont traités dans un second temps et concernent :

- les voies à forte déclivité,
- la campagne,
- les axes à trafic moyen.

3

Les voies dans les quartiers et les lotissements sont traités dans un troisième temps. Cependant, le déneigement des voies privées et des trottoirs devant les habitations reste à la charge des riverains qu'ils soient particuliers ou professionnels.



A VOTRE DISPOSITION

x 77 bacs de sel en ville pour effectuer un déneigement ponctuel ou pour éviter le verglas, à proximité du bac. Ils ne sont pas destinés à un usage personnel. Inefficace à partir de -6°C.

x Des associations pour vous aider à déneiger :

AILE : 05 55 72 25 78

RESU : 05 55 72 88 38

Pour connaître l'état des routes départementales : **05 55 26 19 19**

L'action sociale : au cœur de la solidarité

L'action sociale ne se limite pas à l'aide apportée aux personnes en difficulté. Au-delà de ce soutien, c'est tout un réseau de partenaires qui vit, un tissage continu du lien entre les populations et les générations qui fait la solidarité publique, bâtie jour après jour par la mairie et les associations.

Ce dossier est consacré à l'action sociale, car c'est bien d'actions, de volontés et d'implications qu'il s'agit, de personnes actives et mobilisées, concrètement, tous les jours, sur tous les terrains.

L'action sociale, dans sa vision globale, est en premier lieu définie par les élues en charges des Affaires sociales. Marie-Jo Pivier et Huguette Roussange développent à ce propos leurs démarches dans une interview croisée en page 9.

Vous découvrirez également le fonctionnement des services municipaux du Développement social urbain (DSU) et du Centre communal d'action sociale (CCAS) en page 10. Ces employés municipaux, dont l'accompagnement, quelles que soient ses formes, est le métier. Ceux-là même qui font de la solidarité un mouvement perpétuel, distillé au quotidien sur tout le territoire.

De ce mouvement et de ces actions, quelques instantanés vous sont présentés dans le reportage qui suit.

Ici c'est un atelier "pour apprendre quelque chose, parce qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre". Au local municipal de La Garenne, ce mardi-là, il est 14h30. A l'atelier chapeau, dispensé par un agent des cours de couture municipaux, quand Perihan prononce cette phrase, elle parle des cours de français : "Nous proposons des thèmes d'ateliers, des choses qui nous serviront. Je le dis aux autres que c'est important de parler la langue".

Perihan est d'origine turque. Elle habite depuis 20 ans à Ussel, cela faisait des années qu'elle allait aux ateliers. Au fur et à mesure, la fréquentation ayant baissé, les ateliers, se sont arrêtés. Puis, il y a un an, Périhan a motivé ses belles-sœurs et ses voisines pour relancer les activités : "Nous étions habituées et ça nous a manqué". Cette demande est immédiatement entendue par le CCAS, qui rouvre les ateliers. Entre deux coups de ciseaux, Ayse a envie de partager son vécu, d'apporter un témoignage, elle fait signe à Périhan de traduire et prend la parole : " J'aime bien tout ce qu'on fait ici, au lieu de rester à la maison. C'est mieux de rencontrer des gens, c'est une ouverture".



Ce jour-là, elles sont une dizaine dans le local à s'affairer à la réalisation de leur chapeau sous la houlette de Claire et Nathalie du CCAS. L'entraide est de mise, l'universalité de la couture, l'ambiance chaleureuse qui règne, aide chaque participante à se comprendre, qu'elle parle turc, tunisien ou français.

pour les récitations, les conjugaisons, l'algèbre, et toute autre chose qu'il est nécessaire de savoir quand on est en CP ou en CM2. Le local regorge tout autant de dictionnaires que de jeux de société. Après l'effort, le réconfort, l'heure du goûter et des jeux arrivent. Souvent, l'animatrice du local profite de cette heure pour monter des projets qui impliquent les enfants sur le long terme. Dernièrement, le thème de la sécurité routière largement abordé a cédé sa place à l'alimentation équilibrée. Un sujet également abordé avec les mères aux cours des ateliers adultes.



Trois heures plus tard à l'autre bout de la ville, c'est au tour du local municipal de La Jalousie de s'animer. Il est 17h00, l'école est finie. Les dix enfants qui suivent l'aide à la scolarité arrivent. Habitués, ils sortent instantanément leurs cahiers de texte, leurs manuels et leurs crayons : "On fait nos devoirs pendant une heure, après il y a le goûter et on peut jouer" explique un des minots. Une bénévole et deux employés municipaux sont là

DEVENEZ BENEVOLE !
Vous êtes disposé à donner un peu de votre temps ? L'accompagnement à la scolarité recherche des bénévoles.
Contact : 05 55 46 54 16

“Le lien social repose sur la reconnaissance, l'intégration et la participation de tous à la vie de la commune”

Interview croisée de Marie-Jo Pivier, adjointe aux Affaires sociales et Huguette Roussange, conseillère municipale en charge des aînés.

Regards : L'action sociale est un terme qui recouvre beaucoup de domaines : le soutien aux plus démunis, le lien social entre les populations et les générations, etc. Comment la municipalité oriente-t-elle sa réflexion pour répondre à ces différentes problématiques ?

Marie-Jo Pivier : Notre collectivité a des devoirs envers les plus démunis. Il convient de prendre en compte les dimensions complexes des problématiques qui augmentent sous l'effet de la crise et qui mêlent aujourd'hui précarité économique, logement, parentalité, insertion, santé, emploi...et concevoir des actions pour y répondre. Chacun doit pouvoir être accompagné pour trouver des solutions à ses difficultés.

R. : De quelle façon la municipalité tient-elle son rôle de pivot entre les Ussellois, les services de la Mairie et les associations ?

M.J. P. : La municipalité s'attache à construire un partenariat rapproché et opérationnel avec l'ensemble des structures intervenant dans le domaine social. L'objectif est d'engager une dynamique commune. Nous insistons sur l'apport essentiel des associations sociales dans l'aide apportée aux personnes. Le dévouement des bénévoles, et plus généralement des intervenants, doit être valorisé.

R. : Nos aînés représentent un pôle important de l'action de la municipalité. De quelle manière cela se traduit-il concrètement ?

Huguette Roussange : Cela se traduit par des actions spécifiques de soutien aux personnes. En particulier le service de portage de repas qui constitue également une veille



Marie-Jo Pivier, adjointe aux Affaires sociales et Huguette Roussange, conseillère municipale en charge des aînés.

réactive des besoins des bénéficiaires.

Les dispositifs d'aide contribuent au maintien à domicile.

Les actions collectives et conviviales d'animation luttent contre l'isolement et préviennent le vieillissement. Tout cela dans le but d'améliorer les conditions de vie.

R. : On connaît deux services municipaux qui travaillent pour l'action sociale de la ville : le CCAS et le Développement social urbain. Ce dernier s'attache principalement au lien social, élément essentiel à la vie d'une commune. Quelle est la démarche de la municipalité dans ce domaine ?

M.J. P. : Le lien social repose sur la reconnaissance, l'intégration et la participation de tous à la vie de la commune. Les actions de proximité permettent à chacun de s'investir, offrent l'occasion de retrouver un groupe, la confiance en soi et de construire des compétences.

R. : Aujourd'hui, lorsqu'on parle de précarité, on ne parle plus seulement d'un

aspect financier de la vie des personnes mais aussi d'isolement et de solitude. Quand on est un élu local comment lutte-t-on contre ça ?

H.R. : Pour ma part, j'ai à coeur d'aller sur le terrain et de visiter chaque personne âgée qui bénéficie du portage des repas. Je reste à l'écoute de toutes les personnes âgées pour rechercher des solutions aux problèmes rencontrés (pour me joindre : 06 08 06 81 40)

M.J. P. : Les effets du libéralisme économique génèrent de l'exclusion. Le rôle des élus est d'être accessible, à l'écoute et de proposer des éléments de réponse. Les moyens techniques et les services sont sollicités et la concertation doit être privilégiée afin que chacun retrouve une dynamique de confiance. Cela passe par la résistance au repli sur soi et de toujours garder l'être humain au centre de nos préoccupations.

DSU et CCAS : Des services de services

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de soutien pour un accompagnement social individualisé en direction de toutes les personnes (personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficultés, SDF...).

Le CCAS

L'attribution de **secours individuels** et les permanences de la **banque alimentaire** permettent de faire face aux besoins d'urgence.

Le CCAS assure le **suivi des dossiers** d'expulsions, et de logement indécents, l'instruction des dossiers RSA, le montage des dossiers de surendettement, des dossiers de regroupement familial et des attestations d'accueil de personnes d'origine étrangère.

Le CCAS participe aux commissions d'Insertion et aux dispositifs Fonds de Solidarité Logement et Fond d'Aide aux Jeunes du Département.

Le service est acteur au sein du dispositif d'**urgence sociale** dans le cadre du plan hivernal (accueil et hébergement des personnes SDF et élaboration des attestations d'élection de domicile), également dans le cadre du Plan Canicule à destination des personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées).

Une attention particulière est portée aux besoins de **logement** par l'accueil et le conseil des personnes, ainsi que la délivrance des dossiers de Corrèze Habitat aux demandeurs.

Développement d'initiatives nouvelles en réponse à l'évolution des besoins sociaux

Les réunions mensuelles des **partenaires sociaux** constituent des temps d'échanges indispensables pour un travail de coordination efficace, soutenu par l'apport d'intervenants spécialisés dans tous les domaines. De même, en partenariat avec la municipalité, l'association « SOS Violences conjugales » a ouvert depuis cette année une antenne à Ussel.

Des projets de **développement social, communs avec les associations**, émergent tels qu'un centre de ressource du mobilier disponible, susceptible de répondre sans délais aux besoins d'urgence des familles en difficultés.

L'**aide au paiement des factures d'eau** constitue également une mesure de soutien aux revenus modestes.

Dans le domaine des **Jardins Familiaux**, cette année, l'accent a été porté sur le site des « Abattoirs » avec la mise en place d'une convention avec les utilisateurs et d'améliorations du site.



Le repas des aînés - 2011

En direction des personnes âgées, il faut citer le service de portage de repas à domicile, l'instruction des dossiers d'aide sociale, d'allocation de solidarité aux personnes âgées ou bien d'allocation personnalisée d'autonomie, l'aide au chauffage (personnes bénéficiant de l'ASPA), le partenariat avec Relais Emploi Service pour l'entretien des jardins et le petit bricolage (personnes de 63 ans et plus résidant à Ussel, non imposables).

Les temps forts de l'animation en direction des personnes retraitées s'articulent autour de la journée « Plein Air », de la Semaine Bleue (thé dansant), du repas des aînés (être âgé d'au moins 65 ans), et enfin de la distribution des colis de Noël (être âgé d'au moins 85 ans et per-

sonnes percevant l'allocation de solidarité aux personnes âgées) y compris pour nos aînés de la maison de retraite et du foyer logement.

Mise en œuvre d'actions de prévention, d'insertion, de cohésion sociale et d'animation pour lutter contre l'exclusion.

Les cours de couture et de loisirs créatifs municipaux participent pleinement au développement de la vie sociale locale.

Le CCAS attribue également la Médaille de la Famille Française. Enfin, la municipalité soutient, par l'octroi de subventions ou d'appui technique, les actions des associations sociales.



Atelier Aquagestes - 2011

Le CCAS propose aussi des actions de prévention et d'information sur des sujets de la vie quotidienne (alimentation, budget familial, énergie, économie d'eau...)



Sortie juniors et seniors avec Madame Le Maire à Messeix - 2010

Les Maisons de Quartier de La Garenne et de La Jaloustre organisent l'Accompagnement scolaire et les activités socio-éducatives pour les enfants, ainsi que les ateliers d'économie sociale et familiale pour les adultes. Les ateliers Santé avec l'IREPS et le Conseil général, permettent, avec l'intervention de professionnels, d'échanger sur différents thèmes de santé.

Les agents du service social sont à votre écoute pour vous apporter des explications sur vos droits, vous accompagner dans les démarches administratives et rechercher des solutions appropriées, dans la stricte confidentialité. Ils peuvent se déplacer à domicile.

Les déchets : Qu'en fait-on ?

Plusieurs entités sont en charge de la gestion des déchets sur la commune. Alors qui fait quoi ? Et surtout quelle est la place de chaque déchet ?

B comme bennes de quartiers



Elles sont gérées par la commune. Ces bennes sont destinées à recevoir tous les déchets verts. Elles sont vidées les lundi, mercredi et vendredi par les agents de la commune. Les déchets verts ainsi récoltés sont utilisés comme compost.

Où : La Jaloustre, Couzergues et La Viatlante.

C comme cartons

Ils doivent être amenés à l'une des deux déchetteries que l'on soit particulier ou professionnel. Déposés en ville, sur les trottoirs, aux abords des points propres, à côté des containers : ils ne sont pas à leur place.



Trois questions au président du SIRTOM, Michel Saugeras.

Regards : Depuis fin octobre, vous avez déménagé dans la zone de l'Empereur. Qu'est ce que cela apporte au syndicat ?

Michel Saugeras : Cela nous a rapproché du centre de transfert où les déchets sont vidés dans le compacteur pour être ensuite transportés à l'usine d'incinération de Rosiers d'Egletons. Cela a créé une unité de lieu de travail. Auparavant, il nous fallait traverser la ville. Aussi, ce bâtiment est neuf et adapté à nos besoins.

D comme deux déchetteries

Le Camp de César :

Une déchetterie gérée par la ville d'Ussel. Elle est destinée aux entreprises qui en paient l'utilisation selon des tarifs à la tonne fixés par la commune. Seuls les métaux sont stockés gratuitement, car ils sont ensuite revendus par la commune. Les tarifs pour les professionnels n'ont pas augmenté depuis 2009.

Les particuliers peuvent également bénéficier des services de la déchetterie et ce gratuitement. Cependant, seuls leurs gravats seront acceptés.

Horaires et jours d'ouverture : Lundi, mardi jeudi et vendredi : 10h-12h et 13h30-17h30.

Renseignements : 05 55 46 10 64

La déchetterie de Loches :

Gérée par la communauté de communes. Elle est destinée aux particuliers.

Renseignements : 05 55 72 44 78

E comme encombrants

Les agents de la mairie peuvent se déplacer au domicile des personnes à mobilité réduite ou sans véhicule pour collecter leurs encombrants et les amener à la déchetterie de Loches.

Renseignements auprès du standard des services techniques : 05 55 46 54 30.

R. : Quels sont vos grands projets pour 2012 ?

M. S. : Nous avons la reprise des points d'apports volontaires (PAV), ou points propres pour le tri sélectif, qui s'accompagne d'un projet d'aménagement du centre de transfert avec la construction d'un bâtiment de stockage des éléments triés. Ce bâtiment concernera toute la Haute-Corrèze et permettra une centralisation avant l'envoi au centre de tri d'Argentat. Dans la foulée, nous créerons de 1 à 2 emplois.

Nous avons aussi la volonté de mettre en place le tri en porte-à-porte pour les habitants des centres-villes qui sont moins enclins à amener leurs déchets aux PAV. Ceci nous permettra

P comme point-propre ou points d'apports volontaires

Les containers verre, papier et emballages sont installés en ville. Ils sont gérés par la communauté de communes, le SIRTOM en reprendra prochainement la gestion. Ces points propres servent au tri des déchets, permettant ainsi leur recyclage.



S comme SIRTOM

Les containers (grandes poubelles grises), installés un peu partout en ville sont ramassés et vidés par le SIRTOM d'Ussel. Le SIRTOM collecte et trie les déchets.

également de baisser le tonnage d'ordures ménagères. Cette diminution sur 5 ans nous est imposé par le Grenelle II. Nous devons baisser de 7% le tonnage de 2009 pour 2014. En 2013, nous prévoyons la reprise des déchetteries pour atteindre l'entièreté de la gestion des déchets.

R. : Vous allez reprendre les points d'apports volontaires. Qu'est ce que cela va changer ?

M.S. : Nous travaillons sur 34 communes. Parmi elles, certaines sont bien équipées d'autres moins. La reprise des PAV nous permettra de mettre tout le monde au même niveau, de niveler vers le haut et donc d'augmenter les performances le tri sélectif.

Jeudi 10 novembre, le Centre culturel a été baptisé du nom de Jean Ferrat

Soirée inaugurale au Centre culturel municipal Jean Ferrat

Devant une centaine de personnes, le baptême du Centre culturel s'est déroulé le 10 novembre au cours d'une grande soirée d'inauguration. Le bâtiment de la place Verdun, retourné à l'utilisation municipale à l'été 2010, s'appelle désormais le Centre culturel Jean Ferrat (décision du conseil municipal du 05 octobre 2011). Ce choix de donner un nom au lieu permet de marquer le renouveau dans l'utilisation des locaux et évite les confusions avec l'association, toujours en activité, "centre socio-culturel". Retour en images, sur cette soirée qui ouvre les portes d'une nouvelle ère.

"Ce nouveau centre culturel est un lieu symbolique de culture, de liberté et de fraternité à l'image de l'artiste Jean Ferrat. Ce lieu doit être celui où tous les Ussellois aiment se retrouver quelques soit leur âge ou leur philosophie"

Extrait du discours de Martine Leclerc, lors du baptême du Centre culturel Jean Ferrat - 10 novembre 2011.



La façade du bâtiment arbore désormais le nom du lieu "Centre Culturel Municipal Jean Ferrat". Les lettres ont été réalisées par une entreprise usselloise. On remarque le logo de la ville en bordeaux. Cette création permettra de reconnaître le service culturel.



Après son discours, Martine Leclerc et Claudine Passet-Boutouyrie, ont dévoilé la plaque commémorant Jean Ferrat. Il y est gravé "Autant que cela nous semble raisonnable et fou, nous irons ensemble au-delà de tout."

L'exposition Jean des Encres, Jean des Sources a permis au public de (re) découvrir la vie de Jean-Ferrat, l'homme et l'artiste.



Radio Vassivière s'installe au CCMJF

Le Centre culturel Jean Ferrat abritera d'ici à 2012, une antenne de radio Vassivière. Les studios seront installés au rez-de-chaussée du bâtiment. Radio Vassivière est une radio associative musicale. Contact : radio.vassiviere@orange.fr ou 05 55 64 71 11.

Contacts

Le Centre Jean Ferrat est ouvert à tous. Désormais, ses salles sont accessibles pour des événements culturels et pour toutes autres manifestations. Les salles sont mises notamment à disposition des associations.

Le service culturel de la ville y a également transféré ses bureaux.

Contacts : 05 55 96 28 78 ou 05 55 96 23 63
service.culture@ussel19.fr

Qu'est-ce qu'une réunion publique ?

C'est une volonté forte de la municipalité d'entendre les Ussellois sur des projets considérés comme structurants pour la ville, supposant des enjeux majeurs ou simplement tellement liés au quotidien, que la consultation de la population y est incontournable.

Les réunions publiques sont ouvertes à tous, on y participe gratuitement. De manière générale, au cours d'une séance, on présente dans un premier temps le sujet abordé, puis dans un second temps, chaque participant peut s'exprimer librement sur le sujet, faire des suggestions, étayer son approbation ou son mécontentement.

Les réunions publiques seront dorénavant organisées de manière régulière. Ceci dans le but d'adapter les projets aux diverses suggestions des Ussellois.

Ces réunions publiques s'intègrent dans un travail de concertation voulue avec la population ; et correspondent à une volonté de diffuser des informations avérées et concrètes sur des sujets d'importance.

Pour connaître les prochaines réunions publiques : consultez régulièrement le site internet de la ville www.ussel19.fr, l'affichage en mairie et la presse locale.



Pour des trains entre Ussel et Limoges Votre avis nous intéresse

Suite à la mise en place par la SNCF du cadencement des trains sur un certain nombre de relations à partir du 11 décembre 2011, les grilles horaires des trains entre Limoges et Ussel ont été fortement modifiées.

Malgré plusieurs interventions, rencontres, réunions de concertation, la suppression de nombreux trains est confirmée par les nouveaux horaires publiés le 15 novembre dernier. Les élus d'Ussel, lors des séances du conseil municipal du 11 mai 2011 et du 7 décembre dernier, ont, à l'unanimité, voté des vœux ou motions afin de ne pas enclaver le territoire de la Haute-Corrèze et permettre à ses habitants une ouverture maximale sur l'extérieur.

Ces nouveaux horaires auront des conséquences catastrophiques pour toutes les communes de Haute-Corrèze, dirigeants d'entreprises, scolaires, personnes âgées, travailleurs, touristes, familles, déplacements de santé... Impossibilité de faire un aller-retour Ussel-Paris dans la journée, horaires des arrivées et départs incompatibles avec horaires de travail, concours, formations sur la journée à Limoges...

Une dernière réunion est prévue en février 2012. Afin de faire remonter les besoins de chacun et les difficultés

rencontrées par ses administrés à la suite de ces changements d'horaires, la commune se propose de faire remonter les demandes et critiques. Vous pouvez nous faire part de vos sollicitations en écrivant au Cabinet du Maire - 26 avenue Marmontel - 19200 USSSEL ou par courriel à cabinet.maire@ussel19.fr.

C'est votre avenir et celui de vos enfants qui est en jeu, votre avis nous intéresse.



Photo DR

CHAQUE CITOYEN D'USSEL DOIT AVOIR SON MOT A DIRE !

Cette formule très directe et sans langue de bois signifie que toute Usselloise et Ussellois qui le désire peut donner son point de vue. En langage technocratique c'est la « démocratie participative ». En langage plus électoraliste c'est la « communication de proximité ». Etre plus proche des citoyens, c'est la prétention de l'actuelle municipalité de Madame LECLERC, qui pense avoir réussi là où ses prédécesseurs avaient échoué.



Nous laissons chacun juge de cela. Mais le monopole de la communication avec les habitants d'Ussel n'appartient pas à Madame LECLERC et ses élus référents de quartier.

En effet, les réunions de quartier, les réunions publiques à thème, les réunions agenda 21 sont loin d'attirer les foules ! même la réunion de bilan de mi-mandat annoncée à grand renfort de publicité, aura attiré quelques dizaines de personnes ; seulement 5 ou 6 participants y ont pris la parole.

Les élus de l'opposition aussi travaillent, et rencontrent les habitants d'Ussel. Avec le sondage organisé par l'Association Ussel Evolution, avec les rencontres sur les thèmes essentiels que sont l'Urbanisme, le Social, l'Economique et la Jeunesse, Sport et Culture, ce sont des dizaines de témoignages, de critiques, de suggestions qui sont petit à petit rassemblés. Les discussions de voisinage aussi apportent leur contribution. Car ce qui est essentiel pour nous, élus de l'opposition, c'est d'écouter, de chercher à comprendre les demandes et les attentes de terrain.

N'hésitez pas à nous relayer vos commentaires et vos avis.

Le Groupe d'Opposition - Mairie d'Ussel

Christophe ARFEUILLERE – Françoise BEZIAT – Christian DUBOIS –
Roger FAUGERON – Michèle GONDON – Jean-Pierre GUITARD –
Mady JUNISSON



Texte, illustration et mise en page fournis par les élus de l'opposition

Développement de deux structures de santé nouvelles sur la commune.

Pour la médecine de demain

La création d'une maison de santé à Ussel s'intègre dans un projet global de pôle de santé sur la Haute-Corrèze qui concerne aussi Neuvic et Bort-les-Orgues. Cette réflexion tend à lutter contre le manque menaçant de médecins sur le territoire.

Une maison de santé regroupe des professionnels de la santé (généralistes, spécialistes et paramédicaux). Cette centralisation permet de créer un pôle de santé aussi utile aux patients qu'aux médecins.

La création d'un tel établissement résulte de la menace toute proche d'un manque de généralistes, du vieillissement de ces professionnels - qui implique la crainte d'un non-renouvellement- la faible proportion de spécialistes.

Il y a plus d'un an et demi de cela, les élus locaux alertent les médecins du territoire. Il faut pallier le manque à venir de médecins, développer l'attractivité du territoire, inciter jeunes spécialistes et généralistes à s'installer en Haute-Corrèze : c'est la création du Pôle Santé Haute-Corrèze, abritant plusieurs Maisons de Santé.

Favoriser la coopération

De là, la volonté d'avoir une Maison de Santé sur la commune est née, la mairie en étant le porteur de projet : "La présence de l'hôpital est un élément fort dans ce projet. Il est performant et offre une logistique de territoire incontournable" explique le docteur Patrice Roger, participant au projet. Un point névralgique donc pour une Maison de Santé qui permettra de mutualiser moyens financiers et humains. Si elle est un point central pour les patients, elle favorise aussi la coopération interprofessionnelle et le regroupement du temps médical.



"La présence de l'hôpital est un élément fort dans ce projet. Il est performant et offre une logistique de territoire incontournable"

Des professionnels de santé en interventions intermittentes ou qui n'ont pas de cabinet à proximité pourront par exemple y consulter. La Maison de Santé permet aussi d'alléger l'exercice quotidien du métier en mutualisant les tâches administratives, les remplacements ou encore les gardes.

En 2013 au Champ de Foire

Le bâtiment neuf pourrait être construit au Champ de Foire (début de travaux prévu pour la fin 2013) et devrait être subventionné par l'Europe, l'Etat, la Région et le Conseil général pour 60%. Les 40% restants seront apportés par la commune sous forme d'emprunt remboursé par les loyers des futurs utilisateurs.

A ce jour, la Maison de Santé s'étendrait sur 900 m² et comprendrait de nombreux espaces professionnels permanents : 4 cabinets de médecine générale dont un à orientation nutrition, 2 cabinets d'infirmières, différents cabinets : kinésithérapie, cardiologie, gynécologie, sage-femme, ostéopathe, pédicure-podologue. Des espaces communs à usage ponctuel pour la médecine générale, orthopédie ou la psychologie, mais aussi une salle de réunion et de repos et une plateforme secrétariat y seraient implantés. L'Instance de Coordination de l'Autonomie ainsi que le Réseau Gérontologique de Haute-Corrèze y auront leurs bureaux. La structure peut être amenée à s'agrandir.

Un bâtiment HQE* : L'ALURAD

L'ALURAD est un établissement de santé privé d'intérêt collectif, loi 1901. Il traite l'insuffisance rénale chronique et accueille une vingtaine de patients sous dialyse soit 64% de l'activité de dialyse du Limousin. Des hauts corréziens mais aussi des personnes de passage profitent de cette mission d'intérêt public.

Inaugurée le 8 novembre 2010, ce bâtiment de 500 m² est le deuxième bâtiment de santé de France certifié HQE*.

La démarche HQE vise à atteindre des



objectifs de développement durable lors de la construction et pendant l'utilisation du

bâtiment. Différentes cibles sont concernées : l'éco-construction, l'éco-gestion, le confort, la santé.

Le bâtiment de l'ALURAD d'Ussel, certifié HQE, est construit en harmonie avec son environnement, grâce à sa toiture végétalisée et à son aspect semi enterré. Les salles de dialyse sont pensées de manière à offrir une vue sur l'extérieur à chaque patient. L'eau, grande composante de la dialyse, est purifiée de manière autonome par l'établissement.

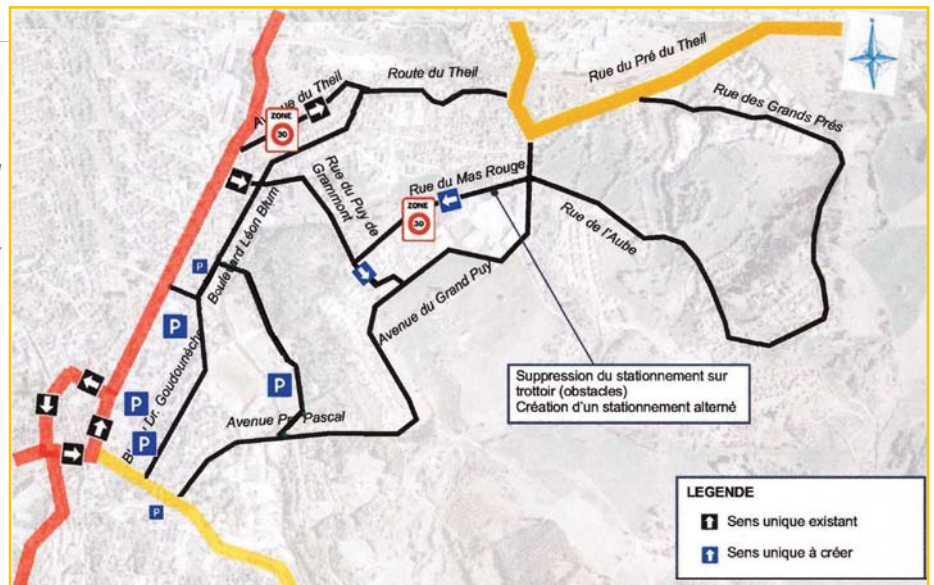
**HQE : Haute qualité environnementale*

Le Plan de Déplacement Ur

Le plan de déplacement urbain a été présenté à la population le 4 novembre 2010. Ce plan dessine la ville de demain, il vise à harmoniser les modes de transports, à sécuriser des zones accidentogènes, à rendre leurs places aux transports doux (vélo, piéton). Un an après la présentation, la concrétisation du plan se met en marche petit à petit. La mise en zone piétonne du centre ancien en étant le point d'orgue. D'autres quartiers sont amenés à évoluer, notamment pour sécuriser des carrefours dangereux, inciter les automobilistes à réduire leur vitesse, rendre leur place aux piétons. Des réunions de quartier ont été organisées en septembre et octobre pour consultation et information des riverains. Voici les premières zones concernées par l'application du PDU.

Grammont

Le plan d'application générale du PDU couvrant le quartier de Grammont. Les flèches bleues indiquent les nouveaux sens uniques, les noires les existants.



Ce qui change

Rue du Mas Rouge :

- Mise en sens unique, dans le sens rue du Mazet/Rue du Puy de Grammont.
- Vitesse limitée à 30km/h.
- Interdite aux transports de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

Rue du Puy de Grammont :

- Le tronçon compris entre la rue du Mas Rouge et la rue des Lauriers sera mis en sens unique montant.
- Vitesse limitée à 30km/h.
- Interdite aux transports de marchandises de plus de 3,5 tonnes.



La rue du Mas Rouge avant l'application du PDU. Ici, un traçage de places de stationnement libère les trottoirs pour les rendre aux piétons. L'arrivée de nouveaux panneaux de circulation 30 km/h favorise le ralentissement des véhicules.

bain : Un atout pour l'avenir

Montplaisir & avenue du général de Gaulle

Dans ce secteur, l'objectif est principalement d'inciter à réduire la vitesse de circulation et de créer des zones de partage de l'espace entre piétons et véhicules à moteur.

Ce qui change

Rue Alphonse Chabrat :

- Mise en sens unique dans le sens rue Michelet/Rue Cazaud.
- Vitesse limitée à 30km/h.
- Emplacements de stationnement en quinconce de chaque côté de la voie pour limiter la vitesse.

Rue François Gabrié :

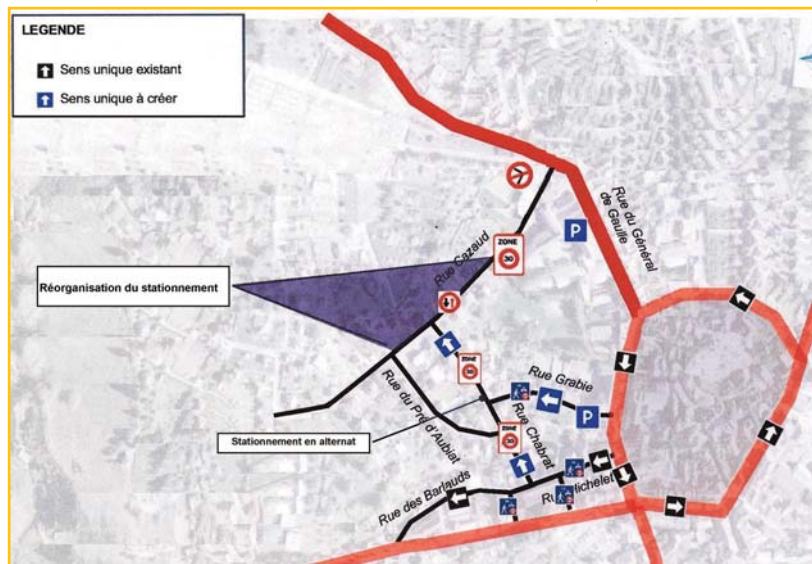
- Mise en sens unique dans le sens boulevard Clémenteau/Rue Alphonse Chabrat.
- Vitesse limitée à 20km/h : c'est une "zone de partage" ou "zone de rencontre piétons/cyclistes/automobilistes".

Secteur de la rue Michelet, rue de la Montagne, rue des Postes, rue des Trichoux (périphérie du musée) :

- Vitesse limitée à 20km/h.

Rue Cazaud :

- Réorganisation du stationnement
- Interdiction de tourner à gauche dans le sens route de La Courtine/Centre-ville, par la rue Charlusset.



La mise en zone piétonne du centre ancien est effective

A la suite de la réunion publique de bilan et de consultation de la population, des décisions définitives, quant à la mise en zone piétonne du centre ancien dans le cadre du PDU, ont été prises. La question du stationnement autour de l'église, a été la plus sujette à discussion au cours de la réunion publique. Sur ce sujet, les suggestions ont été entendues par la municipalité. En effet, cette rencontre du 10 novembre était destinée à faire un bilan de l'expérimentation et à récolter l'avis des personnes présentes. En conséquence, la mise en zone piétonne a été adaptée aux suggestions, des terrains d'entente ont été trouvés.

Repères

- 7 juin 2011:
Lancement de l'expérimentation
- 7 novembre 2011:
Réunion publique de bilan et concertation
- 21 novembre 2011 :
Mise en zone piétonne définitive



Cette plaquette intégrée dans votre journal, récapitule les zones et rues qui deviennent piétonnes, les sens uniques et les stationnements. Ce document vous permettra d'adapter vos trajets en centre-ville.

Janvier

Jeudi 19

Théâtre - Comédie

«Le chalet de l'horreur de la trouille qui fait peur». Proposé par le service culturel
Le Carnot à 20h00
Rens. : 05 55 96 28 78

Vendredi 20

Loto

Organisé par l'école de Jean-Jaurès
Salle polyvalente à 20h30

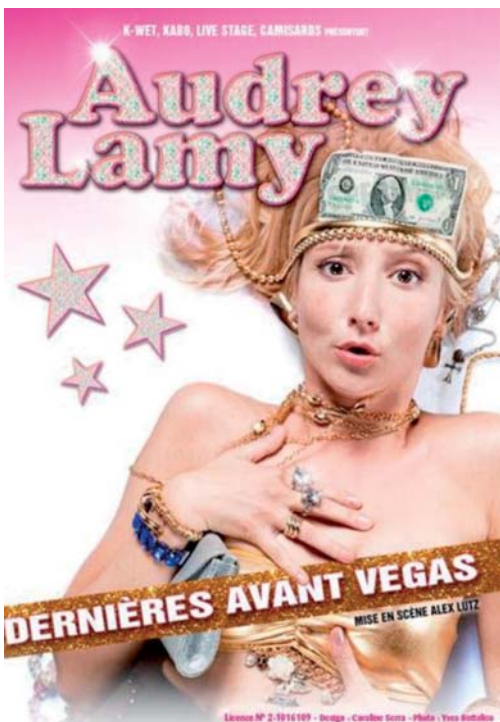
Mardi 29

REPAS DES AINÉS

Repas amical à l'intention des plus de 65 ans d'Ussel, Saint-Dézéry, La Tourette.
Organisé par le CCAS
Salle polyvalente à 12h00
Rens. : 05 55 46 54 11

Les inscriptions :

Si vous n'avez pas reçu d'invitation courant janvier et que vous souhaitez participer au déjeuner, vous pouvez contacter le CCAS au 0555465411 pour vous inscrire.



Février

Jeudi 2

Réunion publique Agenda 21 proposée par la mairie

Compte-rendu du diagnostic et définition de nouvelles pistes de travail.
Au Centre Jean Ferrat à 20H30
Rens. : 05 55 46 54 50

Loto

Organisé par le Club de foot de la Tourette
Salle polyvalente à 20h00

Jeudi 9

Théâtre Comédie «On ne paie pas, on ne paie pas», par la Compagnie Les Affamés
Proposé par le service culturel
Le Carnot à 20h30
Rens. : 05 55 96 28 78

Forum Emploi

Salle polyvalente de 9h00 à 18h00

Samedi 11

Loto

Organisé par l'école de Notre Dame
19, rue du Général de Gaulle
Rens. : 05 55 72 11 33

Dimanche 19

Thé dansant

Organisé par Cantate 19
Salle polyvalente à partir de 14h00

Vendredi 24

Loto

Organisé par le Collège Voltaire
Salle polyvalente à 20h00
Rens. : 05 55 94 10 00

Mars

Samedi 03

Super quine HUE
Salle polyvalente à partir de 14h00

Samedi 17

Loto

Organisé par l'IME d'Ussel
Salle polyvalente à partir de 14h00
Contact 05 55 72 21 70

Dimanche 18

Thé dansant

Organisé par Les Compagnons de la Joie
Salle polyvalente à partir de 14h00

Mardi 20

Spectacle « Dernière avant Vegas » par Audrey Lamy

Proposé par le service culturel
Le Carnot à 20h30
Contact : 05 55 96 28 78

Mercredi 21

City Raid Andros

Organisé par le service des sports
Départ : Place Voltaire
De 09h00 à 17h00

Le City Raid Andros revient. Vous pouvez déjà inscrire votre équipe : enfants âgés de 10 à 13 ans, équipe de 6, obligatoirement accompagnée d'un adulte tout au long de la journée. Dossier d'inscription disponible au service des sports rue de la Civadière et en téléchargement : www.ussel19.fr. Renseignement et inscription : 05 55 46 54 50, sports.dir@ussel19.fr.

Du 1^{er} au 30 mars

Exposition Centen'Air de l'aviation
(voir page 19)



Centen'Air de l'aviation en Corrèze 1911-2011

Afin de célébrer dignement le centenaire de l'aviation en Corrèze, l'AIRAC (Association Interactive pour la Recherche et la mise en valeur des richesses Aéronautiques et spatiales de la Corrèze) en partenariat avec le pôle Musée de la ville de Tulle et les Archives de la ville d'Ussel, ont organisé une exposition sur les trois événements majeurs des débuts de l'aviation corrézienne. Elle sera présentée au Centre culturel Jean Ferrat du 1^{er} au 30 mars 2012.



Sous la forme d'une douzaine de panneaux et de divers objets ayant trait aux prémices de l'aviation, l'exposition s'attachera à faire plus amplement découvrir cet homme injustement sorti des mémoires, mais aussi les journées de fêtes de Tulle et d'Ussel.

À découvrir dès le mois de mars.

Conférence

En marge de l'exposition, Richard Michaud donnera une conférence sur l'histoire de l'aviation en Corrèze, dans le courant du mois de mars.

En 1911, au temps des pilotes pionniers, la Corrèze – qui ne veut pas rester en marge des avancées technologiques – est le théâtre de deux meetings aériens. Un, en juillet à Tulle, et l'autre une semaine plus tard, début août, à Ussel. Cette année voit aussi le premier vol du jeune et prometteur Tulliste Lucien Bossoutrot sur un aéroplane Farman. Sa carrière entière sera tournée vers le ciel : pilote d'essai, premier pilote de ligne au monde, instigateur de la fédération populaire des sports aériens, co-créateur avec André Malraux et Jean Moulin de l'escadrille España pendant la guerre d'Espagne et résistant pendant la Deuxième Guerre mondiale.

L'aviation à Ussel

Le meeting aérien est organisé par le comité des fêtes de la gare pour les grandes fêtes des 5, 6 et 7 août 1911. C'est la première fois que les Ussellois, et les habitants des localités voisines, sont confrontés à un aéroplane ; cette machine, plus lourde que l'air, capable de s'envoler et ainsi de rendre possible le vieux rêve des hommes. Le terrain retenu est un champ, relativement plat à proximité de la gare, au lieu dit de Masset (du Mazet). Si le vol est programmé le lundi, il n'empêche que les habitants ont pu découvrir l'appareil et assister aux montages et essais de l'appareil les samedi et dimanche.

Marthe Niel, qui n'avait pas pu décoller de Tulle, est l'une des deux pilotes à Ussel. Son mécanicien, également pilote, Joseph Frantz s'élancera aussi de la piste rudimentaire. Lundi, le survol de la ville et du terrain faisant office d'aérodrome avive les hurras des spectateurs. L'événement est une grande réussite, plus de 4.000 personnes se groupèrent sur le terrain de Masset et aux alentours pour assister à cette manifestation du génie humain. Des wagons furent même ajoutés aux trains à destination d'Ussel ! Cet événement passé, il faudra attendre une dizaine d'année pour revoir un meeting à Ussel...



*Madame le Maire
et son Conseil Municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes
et une bonne année*

